

ALFRED REBOUX
Propriétaire - Gérant

ABONNEMENTS:

Société-Tourisme : Trois mois.	12.50
Six mois.	24.00
Un an.	36.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois. 15 fr.
La France et l'étranger, les frais de poste
en sus.
Le prix des Abonnements est payable
avance. — Tous abonnements continus,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL**HONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Le JOURNAL DE ROUBAIX est dirigé pour le

TOURISME DE PARIS

29 mai

(Service gouvernemental)

3 0/0.	64 40
4 1/2.	93 50
Emprunts (5 0/0).	102 80

34 MAI

3 0/0.	64 70
4 1/2.	93 80
Emprunts (5 0/0).	103 95

Recettes 2.000.

Hâvre, 30 mai.
Ventes 500 b. Marché calme, in-

changé.

New-York, 30 mai.

Bulletins du jour

ROUBAIX 31 MAI 1875.

Actions partielles du Journal de Roubaix.

Actions Banque de France	930 00
Société générale	568 00
Credit foncier de France	902 00
Chemins autrichiens	632 00
Lyon	917 00
Est	542 00
Ouest	580 00
Nord	1170 00
Midi	695 00
Suez	676 00
Péruvien	69 3/4
Actions Banque ottomane (ancienne)	670 00
Banque ottomane (nouvelle)	670 00
Londres cour	23/25
Credit Mobilier	238 00
Turc	43 87

DÉPÉCHES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix

Marseille, 30 mai.

Laines : Caracach 250; Pelades Panorme 300; Constantine 180; Kassabachi fines 310; Seconde 235.

Cotons : Idelep 110.

Roubaix, 31 Mai.

Cotons : Vente b. Pétite demande, lourde, forte sont faites.

Cafés : Sans affaires, menus.

Laines : Calmes, en attendant l'en- chère.

Liverpool, 31 mai.

Ventes 12,000 b., dont 2,000 pour la spéculation. Importations 7,000 b.

Marché ferme.

Londres, 31 mai.

Cafés : Faibles. Sucres : Faibles. Laines : Fermes. Soies : Calmes.

New-York, 31 Mai.

Changeur Londres, 4.87 1/2 ; change sur Paris, 5.15

Valeurs de l'or, 116 1/8
Café good fair, (la livre) 17 1/4
Café good Cargoes, (la livre) 18

Marché calme.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 30 mai.

Ventes 10 à 12,000 balles. Amérique juillet 7 3/4. Ton meilleur.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 1^{er} JUIN 1875.

— 19 —

PATIRA

PAR

RAOUL DE NAVERY

VII. — CATASTROPHE.

(Suite).

Elle eut même une fantaisie qui, quelque bizarre qu'elle parût à Tanguy, fut cependant satisfaite. Elle demanda à faire le tour de la plate-forme séparant les deux fossés remplis par les eaux de l'étang de Coëtquen. Quand elle passa par la Tour-Ronde, la meurtrière noire avec ses barreaux de fer en croix frappa ses regards. Elle s'agenouilla parmi les fleurs et plongea son regard dans le cachot.

Tanguy, dit-elle, je ne connais de la Tour-Ronde que les salles remplies des souvenirs du passé ; qu'est-ce que cette prison obscure ?

— Ma chère, depuis plus de deux cents ans, la porte en est murée, et la clef en avait précédemment été jetée

dans l'étang, ce qui te prouve que jamais prisonnier n'y sera enfermé dé-

sormais.

— Si ce cachot n'était à jamais fermé, dit Blanche, je t'aurais prié de le combler, Tanguy... De quel froid on souffrirait là-dedans, et combien les nuits y devaient paraître longues !

— Ma chère, répondit le marquis, nos aieux ne centralisaient pas la justice. Chacun l'exercit dans son comté ou sa baronnie. Or, l'espèce humaine n'a jamais été parfaite. On volait, on assassinait dans ce temps comme aujourd'hui ; la répression était donc indispensable... Nos aieux exerçaient le droit de haute et basse justice ; mais je crois, d'après les archives de la famille, que un d'entre eux ne se montra cruel. Un seul, celui qui fit murer les oubliettes, eut à s'adresser le reproche d'avoir trop hâté un jugement sévère...

— Et sur qui tomba cette sévérité ?

— Sur sa femme, répondit Tanguy... Une calomnie, appuyée sur toutes les preuves qui la pouvaient établir, s'attaqua à une comtesse de Coëtquen... Le mari se constitua seul justicier de son honneur, et celle qu'il croyait coupable languit cinq années dans ce cachot dont la vue seule te fait frémir d'épouvante...

Le misérable qui avait terni la ré-

« M. Buffet était fort irrité du choix de la nouvelle commission des Trente, et comme il tenait à s'assurer le plus tôt possible des dispositions de la majorité à l'Assemblée, il avait résolu de poser au plus tôt à l'Assemblée la question de confiance. On sait que la commission des Trente a résolu d'adopter pour l'examen des lois organiques l'ordre suivant : Elle doit d'abord commencer par discuter la loi sur les rapports des pouvoirs publics pour s'occuper ensuite de la loi concernant les élections de sénateurs et de la loi électorale politique.

M. Buffet avait résolu d'intervenir cet ordre, et de demander que l'on discute tout d'abord la loi électorale, puis de se prononcer en faveur du scrutin d'arrondissement et de donner immédiatement la démission du ministre, si ce dernier scrutin ne l'emportait pas sur le scrutin de liste. En un mot, dit le *Soir*, M. Buffet voulait saisir la première occasion favorable, au besoin de la faire voter, de poser la question de confiance. »

La proposition de M. Buffet vivement débattue jeudi dans le ministère, n'a pas eu ce jour-là de solution. Quelques ministres voyaient de l'inopportunité et du danger à provoquer actuellement une crise ministérielle, et ils prétendaient qu'il valait mieux attendre, car cette crise viendrait d'elle-même se poser à son heure ; M. Buffet, au contraire, prétendait que le ministère avait perdu tout prestige ; qu'il lui serait impossible de gouverner ainsi pendant plusieurs semaines, et qu'en conséquence il fallait que le cabinet demandât en quelque sorte à la Chambre une autorité nouvelle, et que, s'il ne l'obtenait pas, il donnât sa démission.

Le matin, dit le *Soir*, au conseil, la proposition n'a pas même été mise en discussion.

» Nous croyons savoir que M. Buffet ne renonce pas à poser la question de confiance, mais qu'il n'est plus aussi pressé, la majorité, hier, s'étant ralliée compacte, dès qu'il a eu indiqué l'opinion du cabinet sur la mise à l'ordre du jour de la loi relative à la liberté de l'enseignement supérieur. Voilà à quoi se résident ces rumeurs alarmantes, qu'il convient de ramener à leur juste valeur.

Le conseil tout entier, d'accord sur la nécessité de poser la question de confiance, n'est pas unanime sur la question de l'époque à laquelle il faudra la poser. En dehors de cela, l'entente la plus complète existe entre MM. Buffet et Dufaure, qui se sont rendus dans la commission des Trente pour soutenir énergiquement les lois proposées par le groupe des sénateurs. »

La nouvelle commission des Trente qui avait demandé à entendre M. Dufaure, a obtenu samedi plus qu'elle ne désirait, car elle a vu paratré devant elle M. Dufaure accompagné de M. Buffet. Il est probable que, en se faisant accompagner de M. Buffet, M. Dufaure aura voulu protester contre toutes fausses bruits qui le montrent à tout moment comme en désaccord avec le président du conseil, et c'était, en effet, la meilleure preuve qu'il put donner de l'unité de ses vues du ministère. C'est M. Buffet qui a pris le premier la parole devant la commission. Nous donnons ici le résumé de sa déclaration. Elle a une haute importance, en ce qu'elle montre que le cabinet actuel n'est pas d'humeur à laisser affaiblir et émouvoir le pouvoir entre ses mains.

Divers journaux de Paris annonçaient hier que des dissidents sérieux avaient éclaté dans le ministère ; ces dissents ont existé en effet un moment, mais il étaient bien loin d'avoir la portée qu'a gauche où se plaisait à leur attribuer. Ils ont, du reste, disparu au moment actuel. Voici, d'après le *Soir*, le récit de ce qui se serait réellement passé.

Le centre constitutionnel se prononce pour le scrutin d'arrondissement à l'unanimité moins deux voix. Cette décision favorisera un rapprochement entre le centre droit et le centre constitutionnel. Nous savons, d'autre part, que l'extrême droite se montre disposée à s'entendre avec les autres groupes de la droite, au prix même de quelques sacrifices.

Le centre constitutionnel se prononce pour le scrutin d'arrondissement à l'unanimité moins deux voix. Cette décision favorisera un rapprochement entre le centre droit et le centre constitutionnel. Nous savons, d'autre part, que l'extrême droite se montre disposée à s'entendre avec les autres groupes de la droite, au prix même de quelques sacrifices.

putation d'Ivonie de Coëtquen se repentina à son lit de mort... Une réparation tardive fut donnée à l'innocente martyre... et ce fut elle qui obtint de son époux le serment que jamais on ne rouvrirait le cachot témoin de sa longue captivité.

— Quelle horrible histoire ! dit la marquise... Je regrette maintenant que tu me l'aises apprise... Il me semble que le souvenir d'Ivonie hantera mon sommeil.

— Les gens du pays sont superstitieux, dit Tanguy ; le soir, quand les brumes blanches s'élèvent du lac, ils ne manquent pas de répéter que le fantôme de la Dame de Coëtquen erre autour du manoir... Si quelque plainte traverse les branchages dans la nuit, ils affirment que sa voix pleure et se lamente.

— Marchons plus vite ! dit Blanche en prenant le bras de Tanguy.

La marquise traversa le second pont et se trouva sur la berge de l'étang.

Le tout était repos, gaîté, fleurs et verdure. Ce spectacle la reposa de l'impression pénible qu'elle venait de ressentir. Elle s'entretint avec Tanguy de ses projets d'école et d'hospice, elle retrouva l'entrain habituel de sa conversation ; elle s'anima à mesure qu'elle développait ses plans pour le bonheur des gens de Coëtquen. et quand elle

eut terminé, toute trace de préoccupation avait disparu. Une visite du curé de Saint-Hélen acheva de l'apaiser ; elle s'accusa de ses pressentions, de sa faiblesse, et promit de se corriger avec une telle bonne grâce que l'abbé Montreuil, après l'avoir reconfortée, ne put s'empêcher de dire au marquis de Coëtquen qui le reconduisait :

— Adieu, Tanguy, adieu !

Le lendemain, le 1^{er} juin, le père Bulow fut transféré de la prison de police à la maison d'arrêt du tribunal, où il subit un nouvel interrogatoire de quatre heures devant le juge d'instruction, M. Soos. Avant de l'interroger dans sa cellule, il fut permis de faire ses adieux à sa femme en présence du juge, et il leur était sévèrement interdit de se dire quoi que ce fut au sujet des motifs de l'arrestation du mari. La femme, qui l'ignorait complètement, était comme anesthésiée.

Evidemment le plan de Wiesinger n'est pas dicté par des motifs politiques ; c'est plutôt une tentative malveillante d'assassiner. Mais en observant ces deux derniers jours, les médecins ont constaté qu'il était parfaitement possesseur de ses facultés mentales. Wiesinger est âgé de trente-sept ans, né en Moravie, marié et père d'un petit garçon de huit ans. Il avait été antérieurement expédié dans une nouvelle compagnie d'omnibus ; ces dernières années, il travaillait comme subalterne, aux appontements de 50 florins par mois, dans un bureau de commerce. Il a reçu une bonne éducation et s'exprime avec facilité.

Le *Journal de Roubaix* qui faisait ces propositions,

engagait moyennant une somme préalable payée de 200,000 florins, pour préparer, à frapper le chancelier de l'empire allemand, prince de Bismarck, d'un plomb mortel. L'inconnu assurait que son projet réussirait. Dans ce cas, l'inconnu demandait une récompense de 1 million de florins, décalée au post-scriptum, le signataire promettant la plus stricte discréption, même dans le cas où l'attentat échouerait ou que lui-même serait arrêté.

Une demi-heure plus tard, le père provincial se rendit au bureau central de la police et y déposa la lettre ainsi que l'annexe entre les mains de M. le chevalier von Max. Ce magistrat en donna immédiatement connaissance au tribunal. De concert avec celui-ci, le directeur de la police chargea un agent supérieur de se rendre, accompagné d'un détective, au jour dit, au domicile du père Bulow, et d'y arrêter ledit Wiesinger s'il s'y présentait. Ni l'un ni l'autre n'étaient informés du motif de cette mesure.

Effectivement, le 1^{er} mai, à une heure, il se présenta, au collège des jésuites, en homme bien mis qui demanda poliment d'apporter au provincial. Son attitude était convenable et assurée. Il fut reçu par le père Bulow, mais avant qu'une parole n'eût été prononcée, sur un signal convenu du provincial, les agents de police entrèrent dans la pièce et arrêtèrent Wiesinger, qu'on fit monter en voiture et conduire directement au bureau de la police, où le conseiller Weiss lui fit subir un interrogatoire de plusieurs heures.

On assure que telle est bien en effet l'intention de M. Buffet, même ces jours derniers, après le vote qui a été à la commission des Trente n° 2 ; ce ministre que les radicaux accusent d'être irresolu,

singer, comme dans un complice. On supposait d'abord qu'il devait avoir des complices, mais on abandonna cette hypothèse ; car, à dire d'experts, l'écriture de la lettre et celle du billet devaient être de la même main ; toutefois, l'écriture de la lettre a été modifiée.

Sur la question de paix ou de guerre, il se bornera à dire qu'il ne lui semble pas qu'il y ait grande importance à la faire décider par l'un ou l'autre pouvoir.